



le prefet peut il ne pas respecter un jugement

Par **proprietaire 59**, le **22/12/2020** à **19:54**

JeJeWhat do you want to do ?
New mailCopy

Je suis proprietaire d'un logement pour lequel mon locataire ne payait pas le loyer (9000 e) .la decision du tribunal :payer la dette et expulsion, confirmee 2 fois par le juge de l'execution .Le prefet dans 1er temps a refuse le concours de la force publique puis conditonne celui -ci au non -paiement. Les locataires ont paye la dette et le loyer pendant 5 mois.Actuellement le mois d'octobre n'a pas ete paye pas de reponse .
le prefet a t il le droit de ne pas respecter la loi?
le prefet doit -il payer la dette?